

<p align="center"><b>DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>	<p align="center"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</b></p> <p align="center"><b>Séance du 12 Mars 2019</b></p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37          Titulaires Présents : 28          Suppléants Présents : 1          Absents : 4          Pouvoirs : 4          Votants : 33          Pour : 33          Contre : 0          Nul : 0          Abstention : 0</p> <p><b>N° CC 61/2019</b></p>	<p>L'an <b>deux mille dix-neuf</b>, le douze Mars à <b>vingt heures</b>, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b></p> <p><b>Date de convocation</b> : 06 Mars 2019</p> <p><b>Présents</b> : Mesdames Marthe CUTELLE, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET.          Messieurs Patrick BLONDET, Grégoire LAFVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Jean-Yves MÂCHARD</p> <p><b>Suppléants</b> : Anne-Laure GUILLET</p> <p><b>Pouvoirs</b> : Mesdames Carine LAVAL donne son pouvoir à Jean-Yves MÂCHARD, Carole BRETON donne son pouvoir à Bernard REVILLON.          Messieurs Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Paul RANNARD, Stéphane BRUN donne son pouvoir à Gilles PILLOUX.</p> <p><b>Absents</b> : Estelita LACHENAL, Gilles PASCAL, Pascal COULLOUX, Corinne GUISEPPIN</p> <p>Monsieur Grégoire LAFVERGES est désigné secrétaire de séance</p>

**OBJET : ASSAINISSEMENT - Autorisation de passage et acte notarié de Mme Laloy Marie-Josèphe à Challonges.**

Le Vice-Président M Emmanuel Georges précise que le dossier de Mme Laloy Marie-Josèphe, a déjà fait l'objet d'une délibération n°162/2018 du 24 juillet 2018.

Pour que le dossier soit complet, il faut préciser le lieu, les références cadastrales de la parcelle sur laquelle la servitude est constituée : parcelle cadastrée **section B 1755** et d'une surface de **6a82ca**, située **105 Chemin du Felaz – 74910 CHALLONGES**

Cela permettra d'acter par un acte notarié la servitude de passage et de tréfond.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

**AUTORISE** Le Président à faire un acte notarié de cette autorisation de passage et de tréfond

**AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**CHARGE** le notaire de passer l'acte.

**PRÉCISE** que la Communauté de Communes supportera les frais.  
**DIT** que les crédits seront affectés au budget annexe assainissement.

Envoyé en préfecture le 21/03/2019  
Reçu en préfecture le 21/03/2019  
Affiché le   
ID : 074-200070852-20190312-CC\_61\_2019-DE

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Paul RANNARD**



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*